

L'étude par le Comité permanent des "questions relatives à la sécurité et au désarmement en accordant une attention spéciale à la participation du Canada à la deuxième Session spéciale de l'Assemblée générale des Nations Unies sur le désarmement" répond à l'une des priorités de la politique étrangère du Canada. J'aimerais exprimer mon appréciation pour la série concentrée d'audiences entreprises par le Comité.

La politique de sécurité du Canada comporte trois volets qui sont: 1) la dissuasion de la guerre par les arrangements de sécurité collective de l'OTAN et de NORAD; 2) la coopération active aux efforts pour parvenir à des ententes internationales sur des mesures de contrôle des armements et de désarmement équitables et vérifiables; 3) l'appui du règlement pacifique des différends et de l'effort collectif pour régler les grandes causes économiques et sociales des tensions internationales. Comme je me suis arrêté sur ce dernier point à un certain nombre de reprises, je ne m'y attarderai pas aujourd'hui.

Le Canada reconnaît la nécessité d'efforts collectifs pour empêcher une agression contre les zones nord-américaine et européenne de l'Alliance. Il appuie concrètement cet effort de défense. Nous sommes membres d'une Alliance qui s'est donnée une stratégie de dissuasion dans laquelle les armes nucléaires jouent un rôle important. C'est inévitable dans notre monde d'aujourd'hui. La stratégie de riposte modulée et de défense avancée de l'OTAN repose sur la capacité de répondre à une agression et ce, au niveau nécessaire pour la contrer. Les arsenaux nucléaires des États-Unis et des autres alliés représentent une contribution essentielle à la sécurité du Canada et de l'Alliance dans son ensemble. Bien que les États-Unis fournissent le principal élément de dissuasion stratégique, le Royaume-Uni a mis son arsenal nucléaire à la disposition de l'OTAN, et la France utilise sa force indépendante pour renforcer la dissuasion en Europe.

À l'heure actuelle, l'Union soviétique et les États-Unis ont à peu près atteint la parité nucléaire stratégique, les Soviétiques sont supérieurs dans les armes nucléaires à portée intermédiaire en Europe et le Pacte de Varsovie bénéficie d'une supériorité numérique pour ce qui est des forces terrestres conventionnelles. Dans ces circonstances, les membres de l'Alliance ont jugé nécessaire de prendre des mesures pour empêcher tout nouvel affaiblissement de leur capacité dissuasive et de défense. Ces efforts doivent être situés dans le contexte de la croissance qualitative et quantitative de la puissance militaire de l'Union soviétique ces dernières années ainsi que de sa tendance à utiliser cette puissance pour appuyer ses objectifs politiques. Le Canada appuie la décision de